

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1,2, 3 et 4 avril 2019

2019 V.169 Vœu relatif à l'occupation du gymnase Roquépine

Le Conseil de Paris,

Considérant l'occupation du gymnase Roquépine, appartenant à la Ville de Paris et situé 18 rue de Roquépine, dans le 8^e arrondissement, par 8 familles et 28 personnes isolées, soutenues par l'association Droit au Logement ;

Considérant que l'hébergement d'urgence relève avant tout de l'État ;

Considérant néanmoins la mobilisation de la Ville pour renforcer l'offre d'hébergement, notamment dans son domaine intercalaire avec la mise à disposition de nombreux bâtiments municipaux afin de répondre à l'urgence sociale ;

Considérant que plus de 24 000 places d'hébergement étaient ouvertes cet hiver à Paris, dont 21 400 places pérennes ;

Considérant que sur ces 24 000 places, 7 000 étaient mises à disposition par la Ville ;

Considérant que depuis le début de la mandature, 5 600 places ont été mises à disposition de l'État dans le domaine intercalaire de la Ville ;

Considérant que si Paris représente moins de 1% de la superficie de la région Ile-de-France, elle concentre 30% des places d'hébergement ;

Considérant qu'après la Nuit de la Solidarité 2018, la Maire de Paris s'était engagée à permettre à l'État d'ouvrir 1 500 places dans le patrimoine municipal, et que cet objectif a été tenu, et renouvelé à l'issue de la seconde édition de la Nuit de la Solidarité qui s'est tenue en février 2019 ;

Considérant la saturation du dispositif hôtelier et les nombreuses alertes de la Ville de Paris à la préfecture de Région sur la situation des familles à la rue ;

Considérant les difficultés posées par l'occupation d'un gymnase, pour les usagers et les associations sportives concernés ;

Considérant la mobilisation d'agents de la Ville de Paris, de jour comme de nuit, pour assurer notamment la sécurité du lieu et des personnes qui l'occupent, et les tensions que cela engendre ;

Considérant la communication très tardive – 2 mois après le début de l'occupation du gymnase – et très partielle, restant limitée aux familles, de la liste des occupants par l'association Droit au Logement ;

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Maire de Paris réitère sa demande à l'État de mettre tout en œuvre pour permettre le relogement des familles qui occupent le gymnase Roquépine, afin de rendre le gymnase Roquépine à la pratique sportive des Parisien.ne.s.